

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

PORTES ET PORTAILS RÉSIDENTIELS, INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET DE GARAGE

Cette attestation n'exonère pas le maître d'ouvrage ou l'utilisateur de la maintenance et de l'entretien de l'installation

■ DESTINATAIRES DE CES FICHES

Ces fiches ont vocation à être établies, pour un usage interne ou lorsque le marché le prévoit explicitement, par l'entreprise en charge de la mise en œuvre de portes et portails résidentiels, industriels, commerciaux et de garage. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur pour les installations concernées.

■ OBJECTIF ET NATURE DES ESSAIS

Les essais définis dans ce document ont pour but de vérifier le bon fonctionnement des portes et portails automatiques pour véhicules ou piétons. Ces essais sont adaptés aux maisons individuelles, aux maisons individuelles groupées, à l'immeuble collectif d'habitations aux bâtiments commerciaux, aux bâtiments d'activité ou tertiaires. Ils doivent être réalisés avant la réception.

Ces essais consistent à vérifier lors de la mise en service et après réglages des dispositifs que ceux-ci respectent :

- le bon fonctionnement des éléments en mouvement ;
- les instructions données par les automatismes pour assurer l'ouverture et la fermeture de la porte.

Ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle qui doit, lui, se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier suivant les recommandations et notices des fabricants.

NB : ces fiches se substituent aux anciennes fiches COPREC, elles sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

■ MODE D'EMPLOI

Le document se compose :

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie proposée pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **Page 3 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;
- **Page 4 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

■ ENREGISTREMENT

La fiche de contrôle est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliqué autant que de besoin.

Les essais sont réalisés indépendamment des essais et vérifications effectués dans le cadre de la sécurité des personnes.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini après.

■ PRÉREQUIS AUX ESSAIS ET PLANIFICATION

- Disposer des instructions de montage, d'utilisation, de maintenance ainsi que du livret d'entretien du constructeur.
- Disposer de l'attestation de conformité aux exigences essentielles de l'équipement mis en œuvre
- Vérifier la présence du marquage CE.
- Vérifier que le produit n'a pas été modifié dans le cadre de sa mise en œuvre.
- Procéder aux resserrages de toutes les fixations des parties fixes ou mobiles.
- Vérifier l'accessibilité des dispositifs de commandes pour une utilisation aisée et sécurisée par les conducteurs ou les piétons en dehors de l'aire de débattement et de l'*Aire D'Angereuse de Mouvements Accessibles au Public* (ADAMAP) qui doit être matérialisée.
- Vérifier que la porte est correctement alimentée aux circuits de puissance, de commandes et que les équipements sont reliés à la terre.
- Vérifier que les contrôles d'accès (digicode, interphone ou visiophone, badge, tapis contact) sont raccordés et opérationnels.
- Vérifier la présence du boîtier de secours d'urgence.

■ LIEU DES ESSAIS

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

PORTES ET PORTAILS RÉSIDENTIELS, INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET DE GARAGE

1

DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- | | |
|--|---|
| ■ Les portes et portails | ■ Les connections électriques électromagnétique |
| ■ Les dispositifs de commande, lecteur, badge, bip, boucle magnétique au sol | ■ Les radars, cellules, la commande manuelle, et commande de la manœuvre de secours |
| ■ L'éclairage et le feu de signalisation | ■ Horloge de programmation |

2

APPAREILS DE MESURE

- | | |
|--------------|-------------------|
| ■ Multimètre | ■ Niveau |
| ■ Mètre | ■ Contrôle visuel |

3

ÉCHANTILLONNAGE

Les essais devront porter sur l'ensemble des portes et portails.

4

DESCRIPTION DES ESSAIS

- 4.1 Vérifier les fixations mécaniques des rails de guidage, le réglage des coulissants, basculants ou battants (niveau, aplomb, parallélisme, anti dégondage, anti pince doigt, déverrouillage et résistance à l'intrusion)**
- 4.2 Tester la protection contre la chute des portes a mouvement vertical en contrôlant l'efficacité du système incorporé (antichute ou parachute)**
- 4.3 Contrôler l'action de la lame palpeuse (mouvement immédiat stoppé ou inversé pour protéger contre l'écrasement et le cisaillement accidentel)**
- 4.4 Tester le fonctionnement des radars, des cellules et des boucles magnétiques portant sur la détection de la présence de véhicules pour l'ouverture et la fermeture et l'arrêt immédiat ou inversé des manœuvres enclenchées**
- 4.5 Tester l'arrêt automatique du mouvement en fin de course et maintien de la porte en position arrêt**
- 4.6 Tester le fonctionnement des télécommandes coté intérieur, et coté extérieur (réactivité et réglage temporisation)**
- 4.7 Vérifier le fonctionnement du dispositif de commande manuel en cas de panne**
- 4.8 Vérifier le fonctionnement du boîtier anti panique pour ouverture d'urgence**
- 4.9 Vérifier le fonctionnement du feu orange avertisseur de mouvement et de l'éclairage de la zone ADAMAP**

